



## Commission Patrimoine Naturel

Le 30 avril 2009

### Compte-rendu

---

#### Étaient présents:

Roland AUMAÏTRE (Commune de LATHUILE), Bernard BAL (ASTERS), Andrée BERNARD, Bernadette BESSON (Les Randonneurs du CHERAN), Lydia BOURRIEZ, Jean-Loup BURTIN (ONF 74), Fabrice BUTHION (CYCLAMEN), Cécile CASTAGNE (CDRA Métropole Savoie), Philippe CHAMBELLAN (Ass. Lac d'Annecy Environnement), Pascal COMBAZ-DEVILLE (ONF 73), Didier DANIAS (Commune d'ARBIN), Jocelyne DAVIET (Saint Jorioz Environnement), Danielle DAURELLE (gîte de la Biolette), Jean-Luc DESBOIS (DDEA 74), Marc DESSEUX (Commune de VERRENS ARVEY), Maryse FAVRE (Association des Propriétaires de la tourbière des Creusates), Jean-Pierre FEUVRIER (CPNS), Georges FRATUCELLO, Jean-Marc GATTA (Aillon TP), François GATTEAU, André IRIART (DDEA 73), Bernard JUILLET (FRAPNA 74), Jean-Michel JULLIEN (ONCFS / RNCFS des Bauges), Sébastien LAZZARONI (Commune de DOUCY en BAUGES), Roger MIGUET (Commune d'AILLON le VIEUX et Ass. des Chasseurs du Parc), Marc PIENNE (Commune de LA THUILE et CORA Savoie), Marc POSIERE (VLPB), Anne-Marie PRIEUR, Gilles RAYE (FRAPNA 73), Solange REGNAUD (gîte des Landagnes), Vania RIABOFF, Carole SCHMITT (Musée de la Nature de Gruffy), Yvonne TREPIER, Philippe GAMEN, Anne FRANCESCHI, Michel DELMAS, Ghislaine GALLICE, Bruno GRAVELAT, Yannick GUIZOL, Johann HOUSSET, Jean-François LOPEZ (PNR du Massif des Bauges).

#### Étaient excusés :

Jérôme BERKOVITCH, Jean-Michel BOISSIER (Ecosylve), Vincent BOULNOIS (Commune du Châtelard), Michel LE PAVEC (PNR du Massif des Bauges), Pascal PETRINI (Commune de Mûres), Claire SERES (SUACI Alpes du Nord), Sophie SZYMKOWIAK (Région Rhône-Alpes)

---

Philippe GAMEN, Président de la commission, accueille les nombreux participants à cette réunion, la première depuis l'inter-commission du mois de septembre concernant le terrain d'évolution de motoneige à la Féclaz.

L'ordre du jour est essentiellement consacré à des points d'informations sur :

1. Carrières : Charte du Parc, Carrière de Bellecombe et de Cusy,
2. Comité de veille loup : retour des discussions au sein de ce comité,
3. Circulation des engins motorisés : décisions et actions 2009,
4. Echanges avec les associations de protection de la nature,
5. Programme Interreg PHENOALP,
6. Programme de visualisation des câbles dangereux pour l'avifaune,
7. Evénements à venir,
8. Questions diverses.

Un point de débat sera ouvert sur le futur contrat de Parc

Les présentations sont annexées au présent compte-rendu.

## 1. Carrières

---

### Carrière de Bellecombe :

La 1<sup>ère</sup> réunion du comité annuel de suivi a eu lieu le 10 septembre 2008

Le Parc était représenté par 2 vice-présidents (Michel Le Pavec et Anne Franceschi) ainsi que Marcel Verney, accompagnés de Michel Delmas et Jean-François Lopez).

Lors de cette réunion et dans un courrier adressé au préfet à l'issue de la commission, le PNR a fait état de nombreuses interrogations concernant le fonctionnement de la carrière (paysage, impact sur le réseau karstique, dépassement du tonnage exploité, circulation des camions, caractère pilote de l'exploitation, inertes).

Danielle DAURELLE (représentant les riverains au sein de la commission de suivi) rappelle que l'exploitation au-delà ou au limite des autorisations de l'arrêté préfectoral a conduit à constater une avance de l'extraction équivalente à une année de production.

Il est par ailleurs regretté que l'accueil des déchets inertes ne soient pas traité simultanément dans la commission de suivi.

Les associations de protection de la nature regrettent que le projet présenté initialement comme novateur (réhabilitation paysagère, optimisation des flux routiers, plan de circulation), ne soit pas complètement mis en œuvre. Elles demandent à être associées à la préparation de la prochaine commission de suivi.

Il est rappelé que le budget 2009 prévoit un financement (en cours de négociation) pour l'étude des flux de camions liés à l'exploitation de la carrière et des possibilités de limitations des gênes engendrées.

### Carrière de Cusy :

En 2008, l'exploitant de la Carrière Mathieux a sollicité le Parc pour connaître la possibilité d'étendre le site d'extraction au regard des prescriptions de la Charte.

La réponse apportée lors de l'entretien suit le principe suivant : pas d'incompatibilité de principe de l'emplacement prévu avec les plans de Parc de la nouvelle Charte et notamment avec les "spécifications relatives aux carrières et aux matériaux". Mais l'avis du Parc sera établi en fonction du dossier présenté et notamment des modalités d'exploitation prévues.

Postérieurement à cet entretien, une station de Sonneur à ventre jaune (espèce protégée en France, citée en annexe II de la Directive habitat) est découverte dans des ornières des chemins d'exploitation.

Une première expertise menée par Claude MIAUD (Prof. à l'Université de Savoie) confirme l'intérêt du site pour cette espèce déjà présente dans le marais des Mièges et les gorges du Chéran. Une expertise complémentaire (toujours par C. MIAUD) est commandée par le carrier et doit être réalisée au printemps pour connaître l'impact probable de l'exploitation sur la pérennité de la population de Sonneur à ventre jaune concernée.

L'association Cylcamen (auteur des observations) observe qu'une partie de la desserte de la carrière passe au niveau de la station signalée.

Elle rappelle que le carriér demande une nouvelle ouverture (site différent du précédent) et non une extension. Le projet d'extension n'est actuellement pas permis par le PLU de la commune de Cusy (nécessité de révision du PLU).

#### Recours de l'UNICEM contre l'arrêté de classement du PNR du 1<sup>er</sup> ministre :

Un recours en Conseil d'Etat est déposé par l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction) contre le 1<sup>er</sup> Ministre le 1/10/08, sur le fait que la Charte du Parc instaure de nouvelles règles pour l'exploitation des carrières sur le territoire du Parc.

Les arguments développés par le Parc et le Ministère de l'environnement sont axés sur le fait que "les spécifications relatives aux carrières et matériau du Parc" sont intégrées dans la Charte du parc afin de servir de guide aux avis qui seront produits par le Parc ou les communes adhérentes, et fixe un certain nombre de principes sur une exploitation "acceptable" sur le territoire. Elles ne s'appliquent donc pas directement aux exploitants et ne s'ajoutent ainsi pas aux réglementations déjà en vigueur.

## 2. Comité de veille loup : retour des discussions au sein de ce comité

---

Le dernier comité loup s'est tenu le 3 mars 2009 dans une configuration élargie aux maires des Hautes-Bauges, suite à un nombre d'attaques important sur le secteur d'Ecole.

Points abordés :

- Etat des connaissances : suivi hivernaux + constats
- Dommages sur les troupeaux
- Présentation du programme de recherche de l'ONCFS prédateurs / proies
- Communication à mettre en œuvre

Gilles RAYE et Danielle DAURELLE (représentants de la commission au comité de veille) indiquent que le comité est en général le lieu de débats constructifs. Ils ressentent la nécessité :

- d'établir un compte rendu systématique,
- d'augmenter la fréquence des réunions,
- de dédramatiser les débats,
- de mettre en œuvre une communication claire et objective,
- que cette communication soit établie rapidement afin d'éviter la propagation "des peurs".

Un document « grand public » est en cours de réalisation. Une partie sera de portée générale et une partie sera propre au territoire des Bauges. Il sera signé du Ministère de l'Environnement (MEEDDAT), co-rédigé par la DIREN, l'ONCFS, des DDEA de Savoie et de Haute-Savoie.

La parution de ce document est prévue avant cet été.

Jean-Michel JULLIEN précise que le programme prédateurs / proies, qui impliquera la capture et le marquage d'un grand nombre d'ongulés au-delà de la périphérie de la RNCFS, sera réalisé avec l'accord des associations et sociétés de chasse et des propriétaires des terrains.

Il est par ailleurs rappelé que toute information concernant le loup (observations, proies potentielles...) peut être transmise via le réseau des correspondants grands prédateurs (liste jointe).

### 3. Circulation des engins motorisés : décisions et actions 2009

---

Le groupe technique "Circulation des engins motorisés" s'est réuni le 27 novembre 2008. Deux points étaient à l'ordre du jour :

- Mise en œuvre de la nouvelle Charte concernant l'établissement de plan de circulation sur l'ensemble du Parc dans un délai de 5 ans.
- Terrain d'évolution d'engins motorisés de la Féclaz et compatibilité avec la Charte

Concernant le terrain de la Féclaz, Michel DELMAS rappelle la décision du Bureau du Parc :

- Le Parc consultera l'ensemble des communes afin de leur rappeler les éléments de la Charte, de les informer du projet, de solliciter leur positionnement sur celui-ci.
- Le Parc définira les critères de recevabilité du terrain de pratique sur le territoire.

Le courrier de consultation des communes est en cours de réalisation.

Une première ébauche des critères sur des bases environnementales (espaces protégés ou sensibles) géographiques (pente, diffusion des bruits, desserte du site), économiques (autres activités humaines, handicap ou complément à d'autres activités touristiques) a été présentée au groupe technique. Le terrain envisagé à la Féclaz, répond en partie à ces critères.

Il est indiqué qu'aucun "débordement" n'a été observé à l'occasion du fonctionnement du terrain cet hiver.

Concernant l'établissement des plans de circulation sur le territoire du Parc, plusieurs décisions ont été prises :

- L'édition d'un document de sensibilisation à destination des communes afin de rappeler le contenu de la Charte, l'esprit de la loi et son application, et la possibilité de mobiliser le Parc pour réaliser les plans de circulation.
- L'organisation d'une journée d'information juridique sur les loisirs motorisés : cette journée se tiendra le 10 octobre 2009.
- L'étude de deux plans de circulation en 2009. La commune de Faverges est candidate. La commune de saint François de Sales est candidate et la possibilité d'étendre la démarche aux communes des Déserts et d'Arith est étudiée.
- L'inventaire des voies carrossables de l'ensemble du territoire.

A cet effet, Yannick GUIZOL a été recrutée en stage au Parc pour mettre en œuvre une partie de ce programme.

Philippe GAMEN rappelle le rôle respectif du Parc (inciter) et des maires des communes (réglementer).

André IRIART rappelle qu'en 2007, une plaquette d'information a largement été diffusée sur les communes de Haute-Savoie.

### 4. Echanges avec les associations de protection de la nature

---

En octobre 2008, les Associations de Protection de la Nature (FRAPNA Savoie et Haute-Savoie, Les Amis de la Terre, Cyclamen, Saint-Jorioz Environnement, Lac d'Annecy Environnement) interpellent le PNR sur les positions adoptées à propos de divers projets (terrain de motoneiges, carrières, aménagement du Semnoz, Parc animalier du Revard...).

Une rencontre est organisée le 17 décembre 2008 afin de :

- Faire le point sur les dossiers posant problème,
- Rappeler les fondements d'un PNR, ses atouts mais aussi les limites de son action,
- Rappeler les modalités d'écriture de la Charte et des prises de décisions.

Bernard JUILLET indique que, suite à ces divers dossiers, les associations se posaient de nombreuses questions quant au rôle du Parc en matière de protection de l'environnement par rapport à son rôle de développement.

Il ressort de cette rencontre qu'il est de l'intérêt pour tous que le Parc et les Associations de protection de la nature utilisent chacun leurs propres leviers, tout en s'informant mutuellement sur les actions engagées. Ces relations ont abouti récemment au rejet d'un projet de dépôt de déchets inertes sur le Semnoz.

La décision d'une rencontre régulière est actée.

#### 5. Programme de visualisation des câbles dangereux pour l'avifaune

En 2002, suite à un travail d'inventaire mené dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne, un programme de visualisation des câbles dangereux pour l'avifaune est mise en place sur les stations de ski du massif (Aillon-Margériaz équipé, Semnoz prévu).

Rapidement, un problème de dégradation du matériel de visualisation apparaît et se traduit par une action en justice contre le fournisseur (PLASTYM) en novembre 2003.

La procédure prend fin en février 2008 et prévoit le remboursement du matériel, des frais de pose et du "préjudice avifaunistique" pour le défaut d'équipement. Ce dernier point particulièrement intéressant pourrait faire jurisprudence à l'avenir.

Le programme de visualisation est donc relancé avec un autre fournisseur (école de plasturgie d'Oyonnax).

Parallèlement à cette procédure, l'inventaire des percussions et la sensibilisation des techniciens des stations continuent. Un travail de sensibilisation des usagers doit être engagé.

#### 6. Programme Interreg PHENOALP

Depuis 2006, le Parc et quelques écoles primaires du territoire participent au programme PHENOCLIM, coordonné par le Centre de Recherche sur les Ecosystèmes Alpains (CREA). Cette initiative lancée en 2004 est un programme scientifique dont l'objectif est de mesurer l'impact des changements climatiques sur les milieux naturels montagnards. Son originalité : faire participer le public à la récolte des données.

Depuis le début 2009, ce programme prend une nouvelle envergure dans le cadre d'une coopération franco-italienne (programme INTERREG – ALCOTRA) qui vise à :

- Evaluer l'impact des changements climatiques sur la faune et la flore : influence sur la reproduction des oiseaux forestiers, des amphibiens, des ongulés de montagne, floraison des plantes, maturation des prairies et des alpages...

- Comprendre l'effet des changements climatiques sur le fonctionnement des écosystèmes montagnards : existe-t-il un décalage entre les besoins de la faune et les ressources procurées par la végétation ?
- Sensibiliser le public et notamment les jeunes à cet enjeu.

3 partenaires italiens du Val d'Aoste (Agence régionale pour l'environnement, Parc du Mont Avic, Service des aires protégées) et 2 français (Crea et Parc) sont associés dans ce projet.

Le financement acquis de la part des fonds européens (FEDER), des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur, et des Conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie permettront sur une durée de 3 ans, d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour suivre les effets des changements climatiques et de définir les méthodes à utiliser.

Les observations devront ensuite s'effectuer sur le long terme.

## 7. Programme d'actions 2009 et élaboration du contrat de Parc 2010 - 2015

### *1.1 Contexte*

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges est renouvelé par arrêté du 1<sup>er</sup> ministre depuis le 30 juillet 2008, validant ainsi la nouvelle Charte.

La Région, l'Etat et le Parc mettent en place un "contrat de Parc" visant à définir les actions qui seront mises en œuvre dans les 5 premières années (2009 – 2013), et sur lesquelles des financements seront prioritairement demandés.

### *1.2 Travail en Commission*

La Charte du Parc, dans son rapport opérationnel, établit des mesures (une quinzaine) et des sous-mesure (une quarantaine) dont un tiers touche la connaissance, la préservation et/ou la valorisation du patrimoine et des ressources naturels du massif.

Ce rapport précise les prescriptions de la Charte, le rôle et les engagements du Syndicat mixte du PNR, et les engagements des partenaires.

Le tableau envoyé avant la commission résume, pour les 12 ans avenir, l'ensemble des prescriptions et engagements du Syndicat mixte et dans la colonne "remarques" donne quelques orientations d'actions.

Il s'agit en commission d'établir les thèmes prioritaires d'actions qui doivent être mis en œuvre et qui devront faire l'objet de demandes de financement dans les 5 premières années de la Charte.

Le tableau est dans un premier temps relu puis débattu.







Parmi les éléments discutés :

1. Il est noté l'intérêt de la démarche plan de gestion de l'espace en raison de l'aide qu'elle apporte en matière de choix cohérents dans les aménagements sur un territoire intercommunal. Cette démarche devrait être reconduite sur d'autres secteurs du Parc, à condition d'être portée par des structures intercommunales.
2. La réintroduction du Bouquetin : la commission souhaite que l'étude de la réintroduction de cette espèce soit inscrite dans le cadre du prochain contrat de Parc.
3. Les schémas de cohérence des activités de pleine nature : la commission souhaite que cette démarche soit initiée sur les activités hivernales.
4. Les points noirs paysagers : si l'inventaire n'est pas une urgence, un travail de sensibilisation doit au moins être mené vers les élus, sur le thème des décharges sauvages.

## 8. Evénements à venir

---

Fête de la nature : le 16 et 17 mai 2009

Exposition temporaire de la Maison Faune Flore sur le thème des sports de nature et une sensibilisation à un comportement discret et responsable.

Il est noter le manque d'un volet "contemplation, balade naturaliste..."

Sortie du réseau des naturalistes : 5 juillet 2009 au Semnoz couplée à la Fête du bois et de la forêt.

## Conclusion

---

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question diverse n'étant posée, Philippe GAMEN remercie les membres de la commission de leur présence et propose qu'une nouvelle date de réunion soit fixée.

La prochaine commission se réunira le 4 juin 2008 (lieu à déterminer).

L'ordre du jour traitera de :

- Natura 2000,
- La réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges,
- Les corridors biologiques,
- La convention de partenariat avec les conservatoires départementaux d'espaces naturels (CPNS et ASTERS).